

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2009

MEMBRES EN EXERCICE

M. BOCQUET Alain, Député - Maire,

M. RENAUD Eric, Mme DEROEUX - DUVIVIER Claudine, M. PIGE René, Mme GARCETTE - BUONO Angéline, M. MONDINO Jean-Marc, M. RUCIAK Pascal, Mme BOULANGER-DEGAND Marie Lou, M. DE NEVE Franc, Mme SZYMANSKI Nelly, - ADJOINTS.

Mme BUCHE-LEBRUN Laëtitia, Mme ATMANI Noura, M. LEGRAIN Didier, Mme LAURENT-DELCROIX Sabine, M. MERESSE Michel, Mme CUVELIER Marielle, M. LECLERCQ David, Mme LAUWERS-DECHERF Régine, M. VALDHER Christian, Mme FRANCOIS-PARENT Thérèse, M. GOSSART Dominique, Mme IOVINO-LESAGE Danièle, M. PYNTE Eric, Mme DA SILVA-COLLIER Hélène, M. DUGNOL Pascal, Mme VANDERMOUTEN Patricia, M. BOERAEVE Jean Claude, Mme DERISBOURG Virginie, M. WUILBERT Alain, Mme TOURNOIS-VEAUX Christabel, M. CASTELAIN Eric, Mme HUON-PETIT Monique, M. VAN GULCK Régis - CONSEILLERS MUNICIPAUX.

CONVOCAION EN DATE DU 3 FEVRIER 2009

PRESIDENCE DE : M. Alain BOCQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Virginie DERISBOURG

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Membre(s) absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

-Madame Noura ATMANI donne pouvoir à Madame Hélène DA SILVA

-Monsieur Eric PYNTE donne pouvoir à Monsieur Christian VALDHER

-Madame Laëtitia BUCHE donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc MONDINO

Membres(s) absent(s) :

Après l'appel, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter les délibérations suivantes :

-Application des dispositions de l'article 1er de la loi de finances rectificative pour 2009, codifiée à l'article L.1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008

-Construction d'une école maternelle et réhabilitation de l'école primaire du Moulin des Loups (Bracke Desrousseaux) – Dotation Globale d'Equipement

BUDGET PRIMITIF 2009

Le budget primitif 2009 s'équilibre à la somme de 55 612 622,70€

Section d'investissement :

-Dépenses :.....27 359 381,11€

-Recettes :.....27 359 381,11€

Dont virement de la section de fonctionnement : 3 383 596,59€

Section de fonctionnement :

-Dépenses :.....28 253 241,59€

-Recettes :.....28 253 241,59€

Dont virement à la section d'investissement : 3 383 596,59€

Le conseil a adopté. 2 votes contre : Monsieur Eric CASTELAIN et Madame Monique HUON.

FISCALITE DIRECTE LOCALE

Reconduction des taux antérieurs, à savoir :

-Taxe d'habitation : 25,40%

-Taxe foncière (bâti) : 35,61%

-Taxe foncière (non bâti) : 85,95%

Le conseil a adopté. 2 votes contre : Monsieur Eric CASTELAIN et Madame Monique HUON.

CREATION ET MODIFICATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Adoptée à l'unanimité.

APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 1ER DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2009, POUR LE VERSEMENT ANTICIPE DES ATTRIBUTION DE LA FCTVA AU TITRE DES DEPENSES REALISEES EN 2008

Adoptée à l'unanimité.

MEMBRES EN EXERCICE

M. BOCQUET Alain, Député - Maire,

M. RENAUD Eric, Mme DEROEUX - DUVIVIER Claudine, M. PIGE René, Mme GARCETTE - BUONO Angéline, M. MONDINO Jean-Marc, M. RUCIAK Pascal, Mme BOULANGER-DEGAND Marie Lou, M. DE NEVE Franc, Mme SZYMANSKI Nelly, - ADJOINTS.

Mme BUCHE-LEBRUN Laëtitia, Mme ATMANI Noura, M. LEGRAIN Didier, Mme LAURENT-DELCROIX Sabine, M. MERESSE Michel, Mme CUVELIER Marielle, M. LECLERCQ David, Mme LAUWERS-DECHERF Régine, M. VALDHER Christian, Mme FRANCOIS-PARENT Thérèse, M. GOSSART Dominique, Mme IOVINO-LESAGE Danièle, M. PYNTE Eric, Mme DA SILVA-COLLIER Hélène, M. DUGNOL Pascal, Mme VANDERMOUTEN Patricia, M. BOERAEVE Jean Claude, Mme DERISBOURG Virginie, M. WUILBERT Alain, Mme TOURNOIS-VEAUX Christabel, M. CASTELAIN Eric, Mme HUON-PETIT Monique, M. VAN GULCK Régis - CONSEILLERS MUNICIPAUX.

CONVOCACTION EN DATE DU 3 FEVRIER 2009

PRESIDENCE DE : M. Alain BOCQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Virginie DERISBOURG

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 31

Membre(s) absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

-Monsieur Eric PYNTE donne pouvoir à Monsieur Christian VALDHER

-Madame Laëtitia BUCHE donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc MONDINO

Membres(s) absent(s) :

-Madame Noura ATMANI

-Madame Hélène DA SILVA

LANCEMENT D'UNE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE EN VUE DU DEPLACEMENT DE LA CASERNE DES POMPIERS

Le SDIS a sollicité la commune dans la recherche de terrains en vue du déplacement de la caserne des pompiers

Le choix a été arrêté au lieu-dit « Le Petit Clos ».

Les négociations amiables ayant été vaines avec les propriétaires des parcelles B262, B187 et B188, Monsieur le Préfet est sollicité pour l'ouverture d'une enquête publique en vue du déplacement de la caserne des pompiers, et d'une enquête parcellaire.

Adoptée à l'unanimité.

LANCEMENT D'UNE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE EN VUE DE LA REALISATION D'UN PROGRAMME DE LOGEMENTS RUE LOUISE DE BETTIGNIES

Le projet de construction de logements rue Louise de Bettignies dont la SA HLM du Hainaut assurera un programme de logements à mixité sociale et multi-générationnel, nécessite l'acquisition des parcelles AH 280 et AH 282.

Les négociations amiables avec les propriétaires n'ayant pas abouti, Monsieur le Préfet est sollicité pour l'ouverture d'une enquête publique en vue de la réalisation d'un programme de logements rue Louise de Bettignies, et d'une enquête parcellaire.

Adoptée à l'unanimité.

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Approbation des modifications apportées au P.L.U. :

- Passage de la zone 2 AUs, située entre le Chemin de l'Empire et la Scarpe, en zone 1 AUs
- Modification de l'intitulé et de l'emprise de l'emplacement n°11
- Modification du périmètre de la zone UC, Chemin de l'empire
- Création de l'emplacement réservé n°28 au bénéfice de la Commune pour l'aménagement des bassins de rétentions des crues de la zone de Tourisme
- Ajustement du règlement du P.L.U. afin d'en préciser certaines dispositions.

Adoptée à l'unanimité.

ACQUISITION DE L'IMMEUBLE 996, CHEMIN DE L'EMPIRE

La Ville se rend acquéreur auprès de Monsieur Georges COPIN, au prix de 215 000€, de l'habitation située au 996, chemin de l'Empire.

Cette propriété est concernée dans le cadre de l'aménagement de la zone de Tourisme.

Adoptée à l'unanimité.

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

La Ville est éligible au Contrat de Urbain de Cohésion Sociale qui permet de financer certaines actions de fonctionnement pour l'année 2009.

Adoptée à l'unanimité.

MARCHE PUBLIC – PRESTATIONS D'ESPACES VERTS

En vue de faire effectuer des prestations d'espaces verts, un appel d'offres ouvert a été lancé en lots séparés. Ces marchés à bons de commande sont passés pour une période de 12 mois, renouvelable deux fois.

Lot	Attributaire
1 : Tontes Min annuel : 50 000 € HT Max annuel : 150 000 € HT	CEF (59 Bruay s/ Escaut)
2 : Elagage et abattage des arbres Min annuel : 50 000 € HT Max annuel : 160 000 € HT	Guy DUSSART (59 Saint-Amand-les-Eaux)
3 : Désherbage Min annuel : 30 000 € HT Max annuel : 120 000 € HT	WARTELLE (59 Thun Saint-Amand)
4 : Créations d'espaces verts Min annuel : 50 000 € HT Max annuel : 200 000 € HT	Jardins 2000 (59 Raismes)
5 : Entretien (Taille, Bêchage, Binage...) Min annuel : 30 000 € HT Max annuel : 80 000 € HT	CEF (59 Bruay s/ Escaut)

Adoptée à l'unanimité.

MARCHE PUBLIC – AMENAGEMENT DU PARKING ET DE LA VOIE D'ACCES DU GROUPE SCOLAIRE DU MOULIN BLANC

En vue d'aménager un parking et la voie d'accès du groupe scolaire du Moulin Blanc, un appel d'offres ouvert a été lancé en lots séparés.

Lot	Attributaire	Montant TTC
1 : VRD	Ent. BILLON (59 Somain)	496 421,60€
2 : Espaces verts	Jardin 2000 (59 Raismes)	6 636,72€

Adoptée à l'unanimité.

MARCHE PUBLIC – MISE EN ESTHETIQUE DES RESEAUX, RUE DE LA LOUVIERE

En vue de mettre en esthétique les réseaux de la rue de la Louvière, un appel d'offres ouvert a été lancé. L'entreprise retenue est la Société LEPINOY (59 Saint-Amand-les-Eaux) pour un montant de 255 955,91€ TTC.
Adoptée à l'unanimité.

GROUPE SCOLAIRE DU MOULIN BLANC – AVENANTS AUX MARCHES POUR PROLONGATION DE DELAIS POUR LA REALISATION DES TRAVAUX

Les délais d'exécution des travaux initialement fixés à 14 mois (préparation, intempéries et congés compris) doivent être prolongés de 3 mois (hors intempérie) en raison du lot bardage déclaré infructueux à l'origine et en cours d'attribution, ainsi qu'à l'aménagement des extérieurs également en cours d'attribution.
Adoptée à l'unanimité.

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MATERNELLE ET LA REHABILITATION DE L'ECOLE PRIMAIRE BRACKE DESROUSSEAUX – AVENANT N°1

L'avant projet définitif a finalisé le coût de l'opération et propose d'arrêter le coût prévisionnel des travaux à la somme de 4 224 244,00€HT.
En conséquence, le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre est passé de 442 125,38€ HT (OPC compris) à 471 003,21€ HT (OPC compris)
Le conseil a adopté. 2 votes contre : Monsieur Eric CASTELAIN et Madame Monique HUON.

TRAVAUX DE RENOVATION DE L'HISTORIAL – DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT

Dans le cadre de son développement culturel, la Ville envisage la rénovation du bâtiment situé au n°14 rue du Thumelart afin d'y installer l'Historial de Saint-Amand-les-Eaux. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette opération, qui s'inscrira dans le futur parcours muséal de la Ville, ainsi que le plan de financement prévisionnel et de solliciter l'attribution de la D.G.E.
Le conseil a adopté. 2 votes contre : Monsieur Eric CASTELAIN et Madame Monique HUON.

SUBVENTION POUR LE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Il est proposé au Conseil Municipal d'abonder les subventions de l'Agence de l'Eau à hauteur d'un forfait de 1000€ qui serait versé aux particuliers se raccordant au réseau d'assainissement collectif et ce jusqu'au 31 décembre 2010.
Adoptée à l'unanimité.

SOLLICITATION DE LA CAPH POUR L'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REFECTION DES COUVERTURES DE L'EGLISE SAINT-MARTIN

L'attribution de ce fonds de concours est limitée à 50% de l'autofinancement communal sur cette opération d'investissement, soit 525 634,34€.
Adoptée à l'unanimité.

SOLLICITATION DE LA CAPH POUR L'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES VITRAUX DE L'EGLISE SAINT-MARTIN

L'attribution de ce fonds de concours est limitée à 50% de l'autofinancement communal sur cette opération d'investissement soit 281 509,19€.
Adoptée à l'unanimité.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE AU COMPLEXE SPORTIF NOTRE-DAME D'AMOUR

La Ville ne dispose que de deux terrains homologués par la FFF pour le déroulement des rencontres officielles des 15 équipes des clubs amandinois ainsi que pour leurs entraînements. Il est donc envisagé la construction d'un terrain synthétique à NDA.
Des subventions sont sollicitées pour la réalisation de ce projet.
Adoptée à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Octroi de subventions à diverses associations sportives.
Monsieur le Maire ne prend pas part au vote ainsi que Monsieur MONDINO pour « Saint-Amand Natation » et « USAPH Basket », et Monsieur RUCIAK pour « La Macotte Française »
Le conseil a adopté. 1 vote contre la subvention du « SA Football Club » : Monsieur Régis VAN GULCK.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Octroi de subventions à diverses associations.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote ainsi que Mme BOULANGER pour « L'Entraide Amandinoise » ; M. RENAUD pour l'« ACEPIA », « AMANDICUM », le « COS » et « France ADOT 59 » ; Mme GARCETTE pour « AMANDICUM » ; M. PIGE pour le « Syndicat Interprofessionnel des retraités de la CGT » ; Mme DEROEUX pour le « COS », M. LEGRAIN pour le « Comité des Trois Quartiers » ; M. MERESSE pour « AMANDICUM », « Les Amis de l'Eglise Saint-Martin », la « Confrérie des Chevaliers de la Tour », « L'Union Chorale » ; Mme LAUWERS pour le « Secours Populaire », Mme FRANCOIS pour l'« Historial », « Les Amis du Musée », « Couture Amandinoise » et les « Amis de l'Ecole Publique » ; M. DUGNOL pour le « Secours Populaire » ; M. BOERAEVE pour l'« Historial » ; M. VAN GULCK pour l'« Amicale Laïque Ecoles du Moulin Blanc », le « Comité de la Bruyère », le « Comité du Moulin Blanc » et « Les Amis des Moulins »

Le conseil a adopté. 1 vote contre la subvention du « Syndicat Interprofessionnel des retraités de la CGT » : Monsieur Eric CASTELAIN.

MARCHE PUBLIC – FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION DE MOBILIERS POUR LE GROUPE SCOLAIRE DU MOULIN BLANC

En vue de meubler le groupe scolaire du Moulin Blanc, un appel d'offres ouvert a été lancé en lots séparés.

Lot	Attributaire	Montant HT
1 : Mobiliers – Ecole primaire	Sans suite	
2 : Mobiliers – Ecole maternelle	Sans suite	
3 : Mobiliers – Restauration et garderie	Sans suite	
4 : Mobiliers – Office de restauration	Henri Julien (62 – Béthune)	27 041€

Adoptée à l'unanimité.

DESAFFECTATION DE LOCAUX SCOLAIRES – GROUPE SCOLAIRE DU MOULIN BLANC

Il est demandé au Conseil Municipal de décider de la désaffectation des terrains, logements de fonction et locaux scolaires du Moulin Blanc, suite à la construction d'un nouveau groupe scolaire.

Adoptée à l'unanimité.

IMPLANTATION D'ESPACES NUMERIQUES DE PROXIMITE

Aménagement et installation technique dans les écoles « La Tour », « Eugène Pauwels » et le nouveau groupe scolaire du Moulin Blanc d'un espace numérique de proximité accessible au public en dehors du temps pédagogique, pris en charge par la CAPH sous condition de versement d'un fonds de concours de 35% de ces dépenses par la Ville.

La mise à disposition de ces locaux se fera de manière gracieuse au bénéfice de la CAPH pour les temps non scolaires.

Le fonctionnement de ces espaces et la gestion des activités pour le temps non scolaire sont délégués à la Ville qui pourra solliciter le remboursement des frais occasionnés.

Adoptée à l'unanimité.

CONSTRUCTION D'UNE ECOLE MATERNELLE ET REHABILITATION DE L'ECOLE PRIMAIRE DU MOULIN DES LOUPS – DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement prévisionnel et d'autoriser le Député-Maire à solliciter l'attribution de la subvention de Dotation Globale d'Equipement.

Le conseil a adopté. 2 votes contre : Monsieur Eric CASTELAIN et Madame Monique HUON.

ORGANISATION DE LA 7EME EDITION DU MAI DE LA CALLIGRAPHIE – ECRITURES URBAINES

Manifestation qui aura lieu du 2 mai au 30 août 2009 et qui mettra à l'honneur l'art de la belle écriture, par le biais d'animations gratuites et de stages durant les vacances scolaires.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions possibles.

Adoptée à l'unanimité.

DENOMINATION DES ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE DU MOULIN BLANC

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à dénommer ces écoles, Ecole maternelle Louise DEMATTE et Ecole Primaire Louise DEMATTE, en hommage à cette ancienne directrice d'école à Saint-Amand.

Adoptée à l'unanimité.

CONGRES DES « PLUS BEAUX DETOURS DE FRANCE »

La candidature de la Ville a été retenue en vue d'accueillir du 16 au 19 avril 2009 le congrès annuel de l'association des « Plus Beaux Détours de France ». En parallèle de ce congrès, la Ville et l'association organiseront un salon touristique visant à promouvoir les communes membres du réseau.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à solliciter les subventions aux taux maximum pour le financement de cette opération.

Adoptée à l'unanimité.

PROJET DE COOPERATION AVEC LE BURKINA FASSO

Il est envisagé une coopération entre la CAPH, la Ville et le Burkina Fasso (ex : Haute Volta) en Afrique Occidentale.

Il est proposé au Conseil Municipal de déléguer Madame Marie-Lou BOULANGER et de dire que les frais correspondants seront intégralement pris en charge par la collectivité.

Le conseil a adopté. 2 votes contre : Monsieur Eric CASTELAIN et Madame Monique HUON.

PROJET DE COOPERATION LA VILLE THERMALE D'ARKANIE

A l'initiative du Conseil Général du Nord, il est envisagé une coopération entre les Cités Thermales Européennes. La Ville a été sollicitée afin de participer à ce projet d'échanges avec la ville d'Harkany du département de Baranya en Hongrie.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un accord de principe et de décider que les frais de mission pour les participants au groupe de travail seront pris en charge par la Ville.

Le conseil a adopté. 2 votes contre : Monsieur Eric CASTELAIN et Madame Monique HUON.

AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX POUR LA 2EME PHASE DE RESTAURATION DE LA TOUR ABBATIALE

Avenants, sans incidence financière, de prolongation de délai de six mois pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle 1 de la deuxième phase des travaux pour les marchés « maçonnerie, pierre de taille » (lot 1) ; « restauration de sculptures » (lot 2) ; « sculptures » (lot 3) ; « couverture » (lot 4) ; « serrurerie-vitreaux » (lot 5) et « anti-pigeons » (lot 6).

Adoptée à l'unanimité.

ADHESION A DE NOUVELLES COMMUNES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DU CENTRE AQUATIQUE

Adhésion des communes de Mortagne du Nord et de Flines lez Mortagne.

Le conseil a adopté. 2 abstentions : Monsieur Eric CASTELAIN et Madame Monique HUON.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEVIATION DE LA RD 954 – HAMEAU DE CUBRAY

Le Conseil a donné un avis favorable pour le Tracé « Sud »

Monsieur Eric CASTELAIN a voté contre le Tracé « Sud » et donne un avis favorable au Tracé « Nord »

Monsieur le Député-Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal d'ajouter deux motions :

SUPPRESSION DE POSTES A L'ECOLE BRACKE DESROUSSEAUX

Le conseil a adopté. 2 abstentions : Monsieur Eric CASTELAIN et Madame Monique HUON.

SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

Le conseil a adopté. 2 votes contre : Monsieur Eric CASTELAIN et Madame Monique HUON.

Fait à Saint-Amand-les-Eaux, le 12 février 2009

LE DEPUTE-MAIRE

ALAIN BOCQUET